

CODE DE CONDUITE DU GROUPE SÜDZUCKER



Table de matières

Nous préservons l'intégrité dans les opérations commerciales	4
Droit de la concurrence et droit des ententes	4
Corruption et pots-de-vin	5
Conflits d'intérêts	5
Gestion des biens de l'Entreprise et de la propriété des partenaires commerciaux	6
Blanchiment d'argent et contrôles des échanges	6
Nous produisons des produits sûrs de haute qualité	7
Qualité des produits et sécurité des produits	7
Nous protégeons nos informations	8
Protection des informations	8
Protection des données	8
Délit d'initié	9
Nos communications sont complètes, correctes et claires	10
Rapports financiers	10
Communication	11
Rapports avec les autorités et les partenaires sur place	11
Nous traitons nos collaborateurs de manière juste et respectueuse	12
Santé et sécurité du travail	12
Conditions de travail et normes sociales	13
Diversité et principe de l'égalité de traitement	13
Conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale	13
Dialogue social, liberté syndicale et droit aux négociations collectives	14
Droits de l'homme	14
Travail des enfants et travail forcé	14
Nous sommes responsables de notre environnement	15
Environnement et durabilité	15
Caractère contraignant et interlocuteurs	16
Règles de bonne conduite	18

Pour une meilleure lisibilité, le présent code de conduite se réfère aux personnes sans distinction de genre. La forme masculine retenue inclut implicitement et sans discrimination la forme féminine adéquate.

Avant-propos du comité directeur

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

La réputation d'une entreprise est à la mesure de la bonne conduite de ses collaborateurs. Chacun d'entre vous contribue à la manière dont notre Entreprise est perçue par ses clients, ses fournisseurs de capitaux, la société en général et également par les collègues.

Nous avons établi ce code de conduite harmonisé pour nous aider à nous comporter de manière responsable, appropriée et conformément à la loi dans notre activité professionnelle quotidienne et plus particulièrement dans des situations délicates. Il constitue les bases de notre compréhension commune fondée sur la législation en vigueur et sur la manière dont nous voulons travailler ensemble et réussir sur le marché. Le code de conduite s'impose à tous les dirigeants et collaborateurs de l'ensemble du groupe Südzucker*. Veuillez vous familiariser avec son contenu.

La plupart des sujets abordés dans notre code de conduite vous paraîtront évidents : le code s'appuie sur les lois en vigueur et les normes internationales, les règles d'entreprise, les directives de l'entreprise Südzucker ainsi que les obligations résultant de la relation de travail avec Südzucker. Vous trouverez un aperçu des points en pratique les plus importants dans les Règles de bonne conduite aux pages 18 et 19.

En tant que collaborateurs engagés et intègres, vous jouez un rôle essentiel dans le succès de notre Entreprise, dès à présent et dans le futur. Agir de manière responsable est la condition préalable d'un succès économique à long terme. Assumons ensemble la responsabilité de l'avenir du groupe Südzucker.

Mannheim, le 2 mai 2018



Dr. Wolfgang Heer



Dr. Thomas Kirchberg



Thomas Kölbl



Johann Marihart

* Ce code de conduite s'applique au groupe Südzucker à l'exception de la société AGRANA Beteiligungs-AG, qui dispose de son propre code de conduite, lequel tient compte et met en œuvre les contenus du code de conduite de Südzucker.

Nous préservons l'intégrité dans les opérations commerciales



Droit de la concurrence et droit des ententes

Nous nous présentons sur le marché en tant que concurrent juste et responsable et nous nous engageons sans restriction à respecter le droit de la concurrence et des ententes.

Nous ne participons ni à des arrangements contraires au droit de la concurrence ou des ententes ni à des accords avec d'autres entreprises qui ont pour effet de limiter ou d'empêcher la concurrence. La directive sur la concurrence de notre Entreprise doit être respectée par chaque collaborateur.

- Lors de vos contacts avec les concurrents (p. ex. à des salons ou dans le cadre d'un travail associatif), veillez toujours à ce que des informations permettant de déduire le comportement actuel ou futur sur le marché du communicant ne soient pas reçues ou transmises pas plus que librement accessibles au public.
- Ne concluez aucun accord sur les prix, les remises, les restrictions quantitatives, les capacités, la répartition des marchés et des clients ou les conditions de vente ou d'achat avec les concurrents.
- Respectez l'interdiction des accords dits verticaux entre fournisseurs et clients et empêchez, par exemple, les obligations d'exclusivité ou les restrictions à la liberté de nos clients de déterminer les prix et les conditions de livraison pour leurs partenaires commerciaux.
- Assurez-vous que tous les contrats et accords, susceptibles de soulever des questions relevant du droit des ententes, sont étudiés par notre service juridique.
- La frontière entre action autorisée et interdite est parfois difficile sur le terrain. Pour toute question ou en cas de doutes, contactez immédiatement le service juridique.



Corruption et pots-de-vin

Nous ne tolérons ni la corruption ni les pots-de-vin. Nos relations commerciales doivent reposer uniquement sur la base de critères objectifs. Cela inclut également, outre la qualité, la fiabilité et les prix compétitifs, le respect des normes environnementales et sociales ainsi que les principes d'une bonne gestion d'entreprise. L'acceptation et la remise de cadeaux, invitations et dons doivent être conformes aux directives internes régissant ce domaine en termes d'adéquation, d'approbation, de voies hiérarchiques et de documentation. Nous nous engageons, par ailleurs, à respecter les lois et prescriptions de lutte contre les pots-de-vin et la corruption spécifiques à chaque pays et pertinentes pour le domaine de notre activité commerciale.



- Respectez nos valeurs limites définies dans nos directives en matière d'invitations et de cadeaux et les critères d'approbation y associés.
- N'oubliez pas qu'il est interdit d'accepter ou de donner de l'argent liquide ou des dons en espèces, ainsi que des invitations en vue d'obtenir une contrepartie immorale ou une faveur sexuelle.
- Assurez-vous que les invitations et les cadeaux ne peuvent pas être interprétés comme susceptibles d'influencer indûment les décisions commerciales. Ceci inclut les dons aux fonctionnaires ou aux représentants du gouvernement.
- En cas de doute, adressez-vous à votre supérieur hiérarchique ou contactez le responsable de la conformité compétent.

Conflits d'intérêts

Nous attendons de tous les collaborateurs l'intégrité et la loyauté. Dans le cadre de leur emploi, les collaborateurs agissent exclusivement dans l'intérêt de notre Entreprise. Afin d'éviter des conflits d'intérêts, les intérêts privés ou les affaires personnelles doivent toujours être séparés des intérêts économiques du groupe Südzucker. Seuls les critères objectifs sont pris en compte pour les décisions concernant le personnel ou les relations commerciales avec des tiers.



- Ne participez pas à des entreprises ou des activités d'un fournisseur, d'un partenaire d'affaires ou d'un client de notre Entreprise sans en informer préalablement le supérieur hiérarchique.
- Faites part des conflits d'intérêts existants ou éventuels à votre supérieur hiérarchique et recherchez ensemble une solution.
- Il est interdit de travailler pour un concurrent.

Gestion des biens de l'Entreprise et de la propriété des partenaires commerciaux

Nous attendons de tous les collaborateurs qu'ils protègent les actifs d'exploitation de notre Entreprise, y compris tous les actifs corporels et incorporels. Cela inclut également la propriété intellectuelle, ainsi que tous les processus, produits et conceptions développés par nos collaborateurs et utilisés par notre Entreprise. Les actifs d'exploitation doivent exclusivement être utilisés aux fins des objectifs de l'entreprise. Nous respectons également les droits de propriété accordés aux tiers.

- Respectez les dispositions légales, notamment dans le domaine du commerce extérieur et du droit du contrôle des exportations, du droit fiscal et douanier, des lois sur le blanchiment d'argent et des lois relatives à la lutte contre le terrorisme.
- Demandez le paiement par virement bancaire d'usage courant pour les transactions commerciales et respectez nos directives en matière de transactions en espèces.
- Si des transactions financières douteuses sont demandées par des partenaires commerciaux, contactez le service financier compétent et informez le responsable de la conformité.
- Dans ce contexte, vérifiez toujours l'identité de l'expéditeur des instructions de paiement internes ainsi que leur exactitude factuelle et leur mode de calcul. Observez le principe du double contrôle et, en cas de doute, posez des questions.



- Agissez en toute conscience des coûts. Assurez-vous que les dépenses sont proportionnées et nécessaires. Seule une utilisation efficace de toutes les ressources de l'Entreprise – y compris les heures de travail – peut garantir sa performance opérationnelle et financière et, de ce fait, son succès à long terme.
- Ménager les biens de notre Entreprise. Protégez-les contre la perte, la détérioration, le vol et l'utilisation abusive.
- Respectez les brevets, marques et droits de propriété de tiers et ne les utilisez pas sans autorisation.
- Ne copiez pas de documents protégés par des droits d'auteur sans autorisation préalable. N'installez aucun programme couvert par une licence sans impliquer notre service informatique.



Blanchiment d'argent et contrôles des échanges

Nous ne tolérons en aucun cas des activités liées au blanchiment d'argent. Nous vérifions soigneusement l'identité des clients, prestataires de services, consultants et autres tiers avec lesquels nous entretenons ou établissons des relations commerciales.

Nous veillons, conformément au droit national et international, à ce que les transactions avec des tiers n'enfreignent pas les réglementations commerciales telles que les embargos économiques, les stipulations sur le contrôle des importations et des exportations ou les règles applicables en matière de lutte contre le financement du terrorisme.



Nous produisons des produits sûrs de haute qualité

Qualité des produits et sécurité des produits

Nous sommes conscients de notre responsabilité en tant que fabricant et fournisseur de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de biocarburant. Le respect de toutes les réglementations nationales, européennes et internationales applicables à l'industrie de ces produits et à l'agriculture en matière de qualité et d'hygiène ainsi que des exigences auto-imposées est une priorité absolue. Ceci s'applique aussi bien aux produits, méthodes de travail et de production qu'aux chaînes de livraison connexes du groupe Südzucker.



- Chacun de vous contribue à ce que nous respectons notre engagement en matière de produits et d'amélioration continue de leur qualité.
- Respectez les exigences légales et les normes en matière de développement de produits, qualité et hygiène.
- Veillez à ce que des mesures appropriées puissent être prises en cas de problèmes de sécurité, y compris le rappel des produits si nécessaire.

Nous protégeons nos informations



Protection des informations

Nous protégeons toutes les données d'entreprise et informations de et sur nos partenaires commerciaux et les traitons de manière confidentielle. Les informations confidentielles font partie de nos biens les plus précieux. Les secrets professionnels et commerciaux ne doivent pas être divulgués à des tiers ou rendus publics.



Les informations confidentielles sont, par exemple :

- Chiffres financiers et chiffres de production non publiés
- Chiffres de vente de produits
- Plans de processus de production
- Acquisitions ou ventes (prévues) d'entreprises ou de parties d'entreprises
- Plans d'investissement
- Prévisions en matière de rendements et de développements du marché
- Données sur les collaborateurs, documents relatifs aux salaires et rémunérations
- Listes des clients et fournisseurs
- Prix négociés des produits ou des fournisseurs
- Informations sur les inventions et les résultats de la recherche.



Protection des données

- Veuillez tenir compte du fait que la collecte, l'enregistrement, le traitement et l'utilisation des données personnelles ne peuvent avoir lieu que sur la base de la loi ou avec le consentement de la personne concernée.
- Respectez la vie privée de vos collègues et partenaires commerciaux.
- En cas de doute, contactez le responsable de la protection des données de l'entreprise.

Le droit de maîtriser les données personnelles et la protection de la sphère privée ainsi que la sécurité du traitement des données sont importantes pour nous afin de justifier la confiance que nos collaborateurs et partenaires commerciaux nous accordent. Pour cette raison, nous prenons toutes les précautions nécessaires pour que la collecte, le traitement et l'utilisation des données personnelles fournies à notre Entreprise s'effectuent de manière transparente, ciblée, compréhensible, consciencieuse dans le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection des données. Nous nous engageons à assurer un niveau approprié de sécurité du traitement de l'information afin de garantir la confidentialité, l'intégrité et la traçabilité des informations sensibles et d'empêcher toute utilisation non autorisée.

Délit d'initié

Nous traitons les informations privilégiées de manière strictement confidentielle. Les informations privilégiées sont des informations précises non connues du public qui concernent directement ou indirectement un émetteur d'instruments financiers ou les instruments financiers eux-mêmes et qui sont susceptibles, en cas de divulgation, d'influencer considérablement le cours boursier ou le prix sur le marché des instruments financiers ou des produits dérivés.

Les collaborateurs ayant accès aux informations privilégiées s'engagent pleinement et de manière contraignante à respecter l'interdiction de négocier des instruments financiers de notre Entreprise. La transmission d'informations privilégiées à des tiers ou l'émission d'une recommandation concernant l'acquisition ou la cession des titres ou d'autres instruments financiers de notre Entreprise sont interdites. L'interdiction reste en vigueur jusqu'à ce que les informations perdent leur qualité d'informations privilégiées.



- Respectez la période d'abstention pendant une durée de 30 jours civils avant chaque publication des chiffres trimestriels, rapport intermédiaire ou comptes annuels.
- Si vous êtes considéré en tant qu'initié, vous ne pouvez acquérir ou céder aucun instrument financier de notre Entreprise pour votre propre compte ou pour autrui.
- Si vous êtes considéré en tant qu'initié, ne divulguez aucune information privilégiée à une autre personne ou ne recommandez pas ou n'induisez pas les tiers en erreur en vue d'acquérir ou de disposer des instruments financiers de notre Entreprise.
- Veillez à respecter nos règles de conformité relatives aux initiés pour le traitement des informations privilégiées de notre Entreprise.

Nos communications sont complètes, correctes et claires



Rapports financiers

Notre comptabilité et nos rapports financiers sont établis de manière conforme, correcte, complète, transparente et dans le respect aussi bien des délais impartis que des lois et normes applicables. Par ailleurs, les processus opérationnels essentiels doivent être documentés de manière adéquate dans le cadre d'un système de contrôle interne. Ceci a pour objet d'assurer l'enregistrement complet et correct des informations comptables pertinentes.



- Assurez-vous que la divulgation des faits dans les rapports, les documents et dans toutes les autres publications est complète, correcte, exacte, opportune et compréhensible.
- Veillez au respect des règles comptables sur la base de nos processus standardisés.
- Établissez soigneusement vos documents et conservez-les en conformité avec les lois et les directives.
- Travaillez de manière coopérative avec les vérificateurs internes et externes.

Communication

Nous apportons le plus grand soin à toutes les formes de présentation externe. Nous accordons une grande importance à une communication claire et ouverte. Une réponse aux questions posées concernant notre Entreprise ou sur les produits ne peut être apportée que par les départements compétents à cet effet. Vis-à-vis de l'extérieur, nous employons un mode d'expression objectif et courtis.



- Évitez les formulations contenant des énoncés douteux ou inappropriés. Évaluez toujours soigneusement ce que vous communiquez également dans vos courriels.
- Ne prenez pas de position en public au nom de notre Entreprise. En cas de demandes de prises de position, référez-vous toujours au département compétent à cet effet.
- Assurez-vous que les déclarations concernant notre Entreprise et ses produits sont présentés correctement, complètement et ouvertement.



- Il est important que vous soyez toujours sincère lorsque vous traitez avec les autorités.
- Pour les demandes des autorités concernant des informations au-delà de la routine, consultez en premier lieu le service juridique et demandez conseil.
- Assurez-vous que tous les documents pertinents pour une requête des autorités sont conservés correctement et ne sont pas détruits ou éliminés.

Rapports avec les autorités et les partenaires sur place

Nous nous efforçons d'entretenir une relation ouverte et coopérative avec toutes les autorités compétentes. Les informations sont mises à disposition de manière complète, exacte, ponctuelle et compréhensible. De même, nous veillons à entretenir un dialogue ouvert au niveau local avec les communes et régions où nos sites sont implantés.

Nous traitons nos collaborateurs de manière juste et respectueuse



Santé et sécurité du travail

Nous accordons la plus grande priorité à la sécurité sur le lieu de travail. Nous garantissons des conditions de sécurité et d'hygiène au travail conformes aux exigences légales applicables en matière de protection et de sécurité au travail. Des mesures appropriées visant à réduire les risques d'accidents et à améliorer les conditions de travail font l'objet de programmes réguliers d'optimisation. Chaque collaborateur doit connaître les lois, les règlements et les lignes directrices internes à l'entreprise applicables en matière de santé et de sécurité au travail. Des formations sur les thèmes de la santé et de la sécurité au sein de la profession et sur le lieu de travail sont régulièrement organisées. De plus, l'organisation du travail assure les pauses régulières afin de ne pas compromettre la sécurité et la santé des collaborateurs.



- N'oubliez pas que chacun est responsable de la sécurité.
- Respectez les directives de santé et de sécurité sur le lieu de travail et suivez toutes les consignes de sécurité.
- Agissez de manière réfléchie, prudente et consciencieuse pour ne mettre personne en danger. En cas de danger, veillez à ce que le problème soit résolu immédiatement et que vos collègues en soient informés.
- Faites des suggestions d'amélioration si vous remarquez des faiblesses dans nos normes de sécurité.
- Signalez les événements liés à la sécurité, des lacunes de sécurité dans les conditions de travail ou les violations.

* Ce code de conduite adopte les normes internationales reconnues, par exemple la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail et le code de conduite « Responsabilité sociale des entreprises dans l'industrie sucrière européenne » (<https://cefs.org/wp-content/uploads/2018/02/04.-CEFS-EFFAT-code-of-conduct.pdf>).

Conditions de travail et normes sociales

Nous respectons la législation du travail et les normes internationales en vigueur dans les pays respectifs*. Les salaires versés aux collaborateurs doivent être conformes à toutes les lois applicables sur les traitements et salaires, y compris les dispositions relatives au salaire minimum, aux heures supplémentaires, aux avantages sociaux prescrits par la loi, aux heures de travail et aux congés payés.

Les dirigeants et les collaborateurs contribuent au succès de l'entreprise grâce à leur compétence professionnelle, leur expérience, leur civilité et leur engagement. En conséquence, nous attachons une grande importance à l'évolution professionnelle de nos collaborateurs. Les différentes mesures prises par la politique du personnel sont mises en œuvre de manière à ce que les collaborateurs soutiennent la stratégie de notre Entreprise et soient en mesure de travailler avec succès pour notre Entreprise dans un environnement évolutif.

Conciliation de la vie professionnelle avec la vie familiale

Nous nous efforçons de trouver un juste équilibre entre les intérêts économiques de notre Entreprise et les intérêts privés des collaborateurs, car la satisfaction et la motivation des collaborateurs en résultant contribuent de manière significative au succès de l'Entreprise. Pour ce faire, un climat de confiance est indispensable pour un parcours commun réussi dans l'intérêt mutuel des collaborateurs et de l'entreprise.

Diversité et principe de l'égalité de traitement

Nous misons sur la diversité et la tolérance en vue d'atteindre les plus hauts niveaux de productivité, d'innovation et d'efficacité. Les actes de discrimination ou de harcèlement de toute nature sont prohibés dans notre Entreprise, qu'ils soient fondés sur l'origine sociale ou nationale, le sexe, l'origine ethnique, la religion, l'âge, la maladie ou le handicap, l'orientation sexuelle, l'opinion politique ou sur toutes autres caractéristiques personnelles. Toute personne a le droit d'être traitée de manière équitable et respectueuse.



- Traitez vos collègues avec respect et équité.
- Respectez le droit à l'intimité de vos collègues et leur espace privé.
- Respectez les principes d'égalité des chances et de non-discrimination.
- Entretenez un contact juste et objectif pour favoriser des rapports de confiance.
- Si vous vous sentez discriminé ou harcelé, faites-en part à la personne concernée. Si vous ne souhaitez pas vous adresser à la personne concernée, n'hésitez pas à contacter votre supérieur hiérarchique, le responsable de la conformité, le service du personnel ou le comité d'entreprise, une telle démarche ne saurait vous être reprochée.

Dialogue social, liberté syndicale et droit aux négociations collectives

Nous respectons la liberté syndicale et, de ce fait, le droit de tous les employés de constituer des syndicats et de s’y affilier. Nous reconnaissons le droit des employés aux négociations collectives et respectons les droits des syndicats. Les employés et leurs représentants ne doivent subir aucun désavantage personnel ou professionnel découlant de l’exercice de ces droits.

Nos collaborateurs sont régulièrement informés et consultés par la direction et le management, par exemple à l’occasion des réunions du comité central d’entreprise ou du comité d’entreprise, les réunions de service ou par le biais des bulletins d’information internes, outre l’existence d’une boîte à idées pour recueillir les suggestions.

Droits de l’homme

Le respect de la législation applicable en matière de protection des droits de l’homme fait partie intégrante de la responsabilité sociale de notre Entreprise. Chaque collaborateur respecte la dignité et les droits personnels des autres collaborateurs, collègues et tiers avec lesquels l’Entreprise entretient une relation commerciale.

Travail des enfants et travail forcé

Nous n’acceptons aucune forme de travail des enfants, de travail forcé ou obligatoire. Nous nous conformons aux lois, règles et réglementations nationales et internationales en vigueur dans les pays concernés, ainsi qu’aux normes internationales applicables*. En particulier, les jeunes travailleurs doivent être protégés contre tout travail dangereux ou susceptible de compromettre leur éducation ou leur santé ou leur développement physique, psychique, social ou mental.

* Cf. Conventions de l’Organisation internationale du travail et le code de conduite « Responsabilité sociale des entreprises dans l’industrie sucrière européenne » (<https://cefs.org/wp-content/uploads/2018/02/04.-CEFS-EFFAT-code-of-conduct.pdf>).



Nous sommes responsables de notre environnement


Environnement et durabilité

Notre cœur d'activité réside dans la transformation des matières premières agricoles en produits de haute qualité. Il est essentiel de sécuriser durablement la disponibilité de ces matières premières pour maintenir à moyen et long terme les bases économiques de l'Entreprise.

C'est la raison pour laquelle le principe de durabilité fait traditionnellement partie intégrante de la stratégie d'entreprise. L'action durable est ancrée dans toutes les divisions de l'Entreprise et dans toutes les régions à tous les niveaux – de la direction jusqu'au collaborateur.

Nous veillons à minimiser les besoins en ressources, y compris la consommation d'énergie et les émissions, l'utilisation de l'eau et les eaux usées, ainsi que les déchets et les impacts environnementaux potentiels dans la chaîne d'approvisionnement. Toutes les procédures et normes doivent au moins satisfaire sinon dépasser les exigences légales.

L'utilisation des terres doit être compatible avec la nature et le paysage et respecter les lois établies pour la conservation de la nature, les droits de propriété et d'utilisation des terres.

- 
- Respectez la législation en vigueur dans votre domaine d'activité concernant l'environnement, l'énergie et l'agriculture.
 - Utilisez les ressources naturelles de manière responsable et protégez l'environnement dans votre domaine d'activité.
 - Chacun d'entre nous est co-responsable de la réduction de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau et des déchets.

Caractère contraignant et interlocuteurs



Notre Code de conduite est contraignant. Tous les dirigeants et les employés doivent adhérer à ses lignes directrices et à ses principes. L'obligation de se conformer au Code de conduite découle directement des lois en vigueur et des normes internationales, des règles d'entreprise, des directives de l'entreprise ainsi que des obligations résultant de la relation de travail, sur lesquels le Code s'appuie. Les violations du Code de conduite peuvent avoir des conséquences en vertu du droit du travail. Nous attendons également de nos fournisseurs et partenaires contractuels qu'ils se comportent conformément aux exigences énoncées dans le présent Code.

Le respect de notre Code de conduite ainsi que des dispositions légales et des directives internes est un élément essentiel de l'image de notre Entreprise en tant que partenaire fiable et digne de confiance. Si vous avez connaissance d'événements non compatibles avec notre Code de conduite, parlez-en ouver-

tement avec votre supérieur hiérarchique, le comité d'entreprise ou le responsable de la conformité. Vous recevrez le soutien nécessaire et aucun préjudice n'en découlera ! Tout collaborateur qui, de bonne foi, sollicite un conseil ou signale une mauvaise conduite, se conforme aux règles du présent Code de conduite.

Toutefois, si vous avez encore des doutes et avez peur d'en parler ouvertement, la « Südzucker Compliance Line » sous <https://www.bkms-system.com/suedzucker> met à votre disposition une procédure confidentielle, au besoin anonyme pour signaler au responsable de la conformité de Südzucker AG les incidents graves. Veuillez utiliser ce système de manière responsable et ne transmettre que les informations, dont vous êtes convaincu de l'exactitude en votre âme et conscience.

Règles de bonne conduite



Nous voulons réussir dans la compétition par l'innovation, la qualité, la fiabilité et l'équité. Les prescriptions légales et les directives internes de l'Entreprise doivent être respectées. Les règles de bonne conduite sont au service de notre ambition. En tant que résumé du Code de conduite, ils représentent des points pertinents essentiels pour le travail quotidien. Le Code de conduite est le document de référence avec lequel chaque employé doit se familiariser.

Droit de la concurrence et droit des ententes

Nous nous présentons sur le marché en tant que concurrent juste et responsable et nous nous engageons sans restriction à respecter le droit de la concurrence et des ententes.

Corruption et pots-de-vin

Nous ne tolérons ni la corruption ni les pots-de-vin. L'acceptation et la remise de cadeaux, invitations et dons doivent être conformes aux directives internes.

Conflits d'intérêts

Nous séparons toujours les intérêts privés ou les affaires personnelles des intérêts économiques du groupe Südzucker.

Gestion des biens de l'entreprise et de la propriété des partenaires commerciaux

Nous protégeons les actifs d'exploitation de notre Entreprise, y compris tous les actifs corporels et incorporels. Nous respectons également les droits de propriété accordés aux tiers.

Blanchiment d'argent et contrôles des échanges

Nous ne tolérons en aucun cas des activités liées au blanchiment d'argent. Nous vérifions soigneusement l'identité de nos partenaires commerciaux.

Qualité des produits et sécurité des produits

Nous suivons strictement toutes les réglementations nationales, européennes et internationales applicables à l'industrie des produits alimentaires, des aliments pour animaux, du biocarburant et à l'agriculture.

Protection des informations

Nous protégeons toutes les données d'entreprise (p.ex. secrets professionnels et commerciaux) et informations de et sur nos partenaires commerciaux et les traitons de manière confidentielle.

Protection des données

Nous prenons toutes les précautions nécessaires pour que la collecte, le traitement et l'utilisation des données personnelles s'effectuent de manière transparente, ciblée, compréhensible, consciencieuse dans le respect des dispositions légales en vigueur en matière de protection des données.

Délit d'initié

Nous traitons les informations privilégiées et sensibles eu égard au cours de bourse de manière strictement confidentielle.

Rapports financiers

Notre comptabilité et nos rapports financiers sont établis de manière conforme, correcte, complète et transparente, dans le respect aussi bien des délais impartis que des lois et normes applicables.

Communication

Nous apportons le plus grand soin à toutes les formes de présentation externe. Nous accordons une grande importance à une communication claire et ouverte.

Rapports avec les autorités et les partenaires sur place

Nous nous efforçons d'entretenir une relation ouverte et coopérative avec toutes les autorités compétentes. Les informations sont mises à disposition de manière complète, exacte, ponctuelle et compréhensible.

Conditions de travail et normes sociales*

Nous respectons la législation du travail et les normes internationales en vigueur dans les pays respectifs. Nous accordons la plus grande priorité à la sécurité sur le lieu de travail. Nous respectons la liberté syndicale et, de ce fait, le droit de tous les employés de constituer des syndicats et de s'y affilier.

Diversité et principe de l'égalité de traitement

Nous misons sur la diversité et la tolérance. Nous prohibons les actes de discrimination ou de harcèlement de toute nature dans notre entreprise. Toute personne a le droit d'être traitée de manière équitable et respectueuse.

Environnement et durabilité

Nous veillons à minimiser les besoins en ressources (i.a. la consommation d'énergie et les émissions, l'utilisation de l'eau et les eaux usées...), ainsi que les déchets et les impacts environnementaux potentiels dans la chaîne d'approvisionnement. Toutes les procédures et normes doivent au moins satisfaire sinon dépasser les exigences légales.

* Voir le chapitre « Nous traitons nos collaborateurs de manière juste et respectueuse » du Code de conduite.



Südzucker AG
 Maximilianstraße 10
 68165 Mannheim
 Tél. : +49 621 421-0